

ANEPVV COMPTE RENDU

Table des matières

- 1 Dossiers en cours
- 2 la gestion accidents,
- 2 Le MCR 180 cv
- 3 Gestion du personnel
- 3 Situation des clubs
- 4 La gestion courante
- 4 Questions diverses

Images : un petit tour à la Ferté Allais

Photos : Eric Vallat de Touraine Planeur

Présents

Jacques BULOIS
Georges CHEVALET
Gérard CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Michel CRUETTE
Bernard GUILLEMIN
Christian LECUYER
Gérard LESCASSE
Daniel PERCIAUX

Absents excusés

Pierre ALBERTINI
Christian Bon
Hubert Delcroix

Invités

Jean Emile Rouaux
Jean François Louly

Invité excusé

Marcel JUILLOT

Approbation du compte rendu du 30 avril

Le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2010 est approuvé à l'unanimité après quelques corrections minimales de fautes de frappe.

1. Les accidents

Au 11 juin nous déplorons 12 accidents nationaux ayant causé deux morts. Mais, nous avons eu beaucoup de chances et pouvons nous réjouir de compter deux miraculés.

Ces deux accidents se sont déroulés en plaine lors de vaches. Un planeur est entré en collision en vol avec une ligne électrique ; le second s'est posé entre un arbre et un poteau électrique et a donc perdu les deux ailes.

Il nous semble, d'une façon générale et sans préjugés des conclusions qui seront apportés pour les deux cas précédents, il nous semble constater à l'analyse des enregistrements que les vaches sont trop souvent insuffisamment préparées. Ainsi, les PTL ne sont pas systématiquement faites.

Le conseil pense qu'une bonne règle de sécurité à appliquer dans les clubs consiste à délogger les enregistrements des planeurs vachés et à en faire l'analyse avec les pilotes.

Par ailleurs, nous avons eu en France deux autres décès de pilotes planeur : un belge et un allemand. Onze autres accidents sont survenus sur le territoire national.

Enfin, un avion remorqueur a eu une panne d'essence en fin de remorqué et a dû se poser dans un champ. Il s'agit d'une erreur de plein.

2. Le MCR 180

• *Le point sur l'opération*

Nous nous réjouissons de voir la société de Christophe Robin engranger deux commandes de mcr 180 : celle du club de Carpentras qui après études approfondies a opté pour cette machine et celle d'un acheteur italien ! Gageons que ce sont là les premières commandes d'une longue série d'autant qu'il semblerait que les polonais soient intéressés par cette machine. Un de nos moteurs, disponible sur les étagères du sefa, ira donc dans ce premier club. Par contre, il est bien évident que nous ne pouvons fournir de moteur pour l'avion

italien, nos accords avec le SEFA étant strictement réservés à la FRANCE.

Soucieux d'aider la société DYN'AERO, nous pouvons négocier avec elle la cession d'un « corps deposit » puisque nous en possédons dix à CASTELNAUDARY. Nous négocierons donc ce « corps deposit » contre des services supplémentaires. En effet, les accords négociés lors de la dernière rencontre ont été modifiés. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu mardi 15 juin. Une solution peut être trouvée pour le moteur puisque l'ANEVAV avait reçu des propositions de la société anglaise NORVIC. Nous proposerons donc à DYN'AERO de bénéficier des offres de cette société.

L'hélice flair a été essayée sur le MIDOUR ainsi que sur le MCR 180. Il devient souhaitable de voir cette hélice essayée sur un DR 400 et sur un RALLYE. Ensuite la certification devrait être menée rapidement. Nous aurons donc la possibilité d'acheter cette hélice qui propose une réduction de bruit fort conséquente de 8 dB.

Notre kit monté à DAROIS par Patrick CHANTOUX est pratiquement terminé. Il va donc rejoindre VINON fin juin pour la poursuite de l'assemblage.

3. La situation des clubs

• Dossier Epinal

L'avion remorqueur que l'ANEVAV louait à ce club nécessite quelques heures de révision. Le moteur ne semble pas avoir tourné l'hiver comme préconisé par LYCOMING. Un avion qui ne vole pas doit être entretenu ! Il faut faire tourner le moteur au moins une heure par mois. Cette négligence fait que ce groupe motopropulseur est à changer bien qu'il n'ait que 330 heures ! Au vu des photos transmises, il a été décidé de passer le moteur en RG. Il a donc été convoyé à CASTELNAUDARY pour expertise. Nous déciderons ensuite de ce que nous devons faire. Pour l'avion d'EPINAL et afin de lui donner une destination, un moteur disponible au SEFA sera installé.

Par ailleurs, l'aéro club vosgien était un club mixte avec dix vélivoles utilisant un K13, un TWIN et un SF25. Deux LS1D appartenant au comité départemental étaient à sa disposition. Notre volonté de mettre en vente cet avion a probablement provoqué une discussion entre vélivoles et pilotes moteur. Le vol à voile a décidé de créer une association indépendante. Les statuts ont été déposés. La séparation est en cours. La nouvelle structure doit récupérer le K13 et le TWIN contre la prise en charge de la dette de l'ANEVAV. C'est une bonne opération. Il est indispensable désormais que soit signée la convention de séparation avec le club mixte.

Pour pouvoir voler, le nouveau club d'Epinal a cherché à louer un avion remorqueur au comité régional. Mais, pour des raisons d'assurances, il convient que ce nouveau club soit affilié à la FFV et possède un compte à l'ANEVAV. Faute de quoi, le comité régional ne peut louer d'avion. La FFV pourra prononcer l'affiliation dès que cette convention de séparation sera signée. Il est certain que ce nouveau club montre beaucoup de dynamisme et de volonté.



Dans l'attente des ascendances, les inévitables discussions qui font, défont et refond notre monde du vol à voile



Un soir d'orage, le ciel semble avoir embrasé le hangar du Louroux

L'ANEPVV apporte son soutien à ce club naissant en lui souhaitant bon vol et longue vie.

- **Remorqueur**

Le conseil discute avec le représentant de la FFVV de la possibilité de mettre sur le site internet la disponibilité des avions remorqueurs. Ne faut-il pas de façon préférentiel mettre à jour la liste des numéros de téléphone des clubs disposant d'un avion pouvant servir en dépannage. Le vice président fédéral se charge de cette mise à jour.

- **Dossier PUYMOISSON**

L'hélice qui avait été empruntée au stock ANEPVV a été payée, le chèque nous est parvenu. Nous le mettons donc à l'encaissement. Affaire soldée !

- **Dossier DEDALE**

C'est une association qui ne possède aucun planeur. Ce sont les adhérents de cette association qui possèdent des machines. Quelques unes sont inscrites à l'ANEPVV par l'intermédiaire de DEDALE. L'inscription maximale, par décision de l'association DEDALE, est plafonnée à 15 000 €. Sur ce compte sont également inscrites les machines de l'APARAT de la Montagne Noire. Un remorqueur NC 800 a été restauré. L'APARAT demande donc d'ouvrir un compte à l'ANEPVV pour pouvoir inscrire cet avion remorqueur.

Le conseil débat de l'opportunité d'ouvrir un compte à cette association de passionnés. Après analyse des avantages et inconvénients liés à l'ouverture d'un compte, tant pour l'APARAT que pour l'ANEPVV, le conseil ne souhaite pas accéder à cette demande et propose à l'APARAT d'effectuer les inscriptions par l'intermédiaire de DEDALE. Bien entendu, il convient de signer les conventions recommandées.

- **AVIGNON**

Le club d'AVIGNON PUJAUT demande la prise en charge de l'achat de deux transpondeurs par son compte accidents. Ce compte étant débiteur le conseil ne peut accéder à cette demande.

- **OYONNAX**

Le club n'est toujours pas affilié mais le dossier est en cours et devrait aboutir rapidement. Le conseil décide de l'ouverture d'un compte ANEPVV et souhaite à ce nouveau club bon vol et longue vie.

4. La gestion courante

- **Le SEFA**

Quatre moteurs seront disponibles d'ici la fin de l'année. Le premier est destiné au club de VINON. Le deuxième moteur va à CARPENTRAS et sera monté sur le MCR 180 acheté par ce club. Le troisième ira sur le RALLYE en provenance d'ÉPINAL. Le quatrième sur notre MCR 180 exemplaire numéro deux. Par contre nous n'avons plus de moteur de réserve en cas de casse dans une association. Il nous faut donc trouver une solution de secours. Le prix de revient d'une RG chez RECTIMO a une valeur moyenne de 28 914 €. En comparaison la RG au SEFA revient à 22 114 € soit 8 800 € de moins ! Un calcul montre que nous devrions avoir besoin au plan national de 7 à 8 moteurs.



Beau sport que le nôtre qui permet ces moments d'intense convivialité



Le DYNAMIC est un des concurrents du MCR 180 développé par la société DYN'AERO à la demande de l'ANEPVV et de la FFVV

Michel a donc mené des recherches. LYCOMING pourrait nous fournir deux à trois moteurs par an à 21 000 € avec un délai de trois à quatre semaines. Mais, l'achat de ces moteurs est soumis aux fluctuations du Dollar. Un moteur est disponible chez LYCOMING. En ANGLETERRE, la société NORVIC propose des révisions à 13 395 € hors taxes.

Nous nous intéresserons donc à cette proposition dont nous ferons bénéficier la société DYN'AERO.

Bonne nouvelle, nous avons acheté des pièces détachées qui sont toutes arrivées au SEFA.

Ensuite, le conseil débat du coût à affecter sur le compte des associations à compter de 2011. La règle première à respecter est celle de la solidarité entre les clubs. Après un long débat, le conseil décide de reporter à la prochaine réunion la fixation du montant de l'imputation au club en attendant des précisions complémentaires.

Vilebrequins et carter coûte 6 000 €. Nous affectons le coût des changements de ces pièces sur le RTR. Mais, devons-nous continuer à puiser dans ce compte ?

Avec un dollar à 1,22, il va falloir dépenser 27% de plus qu'il y a six mois pour ces révisions. Il conviendra donc de revoir prochainement le montant pris en charge par le RTR.

La gestion des avions remorqueurs est délicate car, d'une part, les avions volent de moins en moins avec l'arrivée des treuils et d'autre part, l'allongement des potentiels ne permet pas de prévoir certainement les dates.

5. Questions diverses

Le secrétaire général fait état des derniers développements des travaux de piste du Louroux et des faits étonnants vécus par le club actuellement : intrusions répétées, vols d'ordinateur mais retour de l'un d'eux... La vie de l'association est très perturbée par le mauvais état de la piste et ces intrusions à répétition.

Le dossier assurances. Notre assureur devait nous adresser le résultat d'exploitation. Nous n'avons rien reçu. Le conseil décide de demander des devis à d'autres assureurs.

Le trésorier demande au conseil de débloquer un petit budget afin que nos secrétaires puissent aller à la rencontre de l'ARAPA durant quelques jours. Le conseil en est d'accord.

• Prochaine réunion

Elle se tiendra le vendredi 1^{er} octobre à 9h30 au 29, rue de SEVRES à PARIS.



Un planeur est bien pratique lorsqu'on en a marre de porter son doudou !



Le ciel nous tend les bras, nous allons lui offrir nos ailes effilées